



## Avis de publicité d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public pour l'exploitation d'un mini-golf

Dans une optique de développement touristique la commune d'Étaples-sur-Mer a décidé d'attirer, selon la procédure des autorisations temporaires d'occupation du domaine public prévue par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, une activité commerciale pour l'exploitation du Mini-Golf situé au Clos Saint Victor.

Cette exploitation se fera sous le régime des Autorisations d'Occupation Temporaire du Domaine Public, ainsi la structure est mise à disposition pour une durée maximale de 6 mois du 15 avril au 15 octobre en contrepartie d'une redevance semestrielle à déterminer, payable en 2 fois.

Pour exercer votre activité il vous sera possible d'exploiter le chalet qui sera mis à disposition dans le cadre de cette AOT. La commune vous laisse toute liberté dans l'exploitation d'une activité commerciale annexe grâce à l'utilisation de ce chalet, toutefois elle devra être proposée dans l'offre initiale.

Toute modification même minime devra être au préalable proposée et acceptée par écrit par Monsieur le Maire de la commune.

Les offres seront examinées en Conseil Municipal le 11 avril 2018. Elles devront être composées d'une lettre d'intention expliquant l'activité, ou les activités, que le candidat pourrait apporter afin de valoriser le mini-golf, ainsi que d'un extrait Kbis de moins de 3 mois.

Pour la procédure de sélection la commune tiendra compte de l'adéquation de l'exploitation du mini-golf et de sa mise en valeur, avec les projets communaux.

Toutes les offres potentielles devront être déposées / envoyées à la mairie d'Étaples-sur-Mer (62630), Place du Général de Gaulle, avant le 10 avril 2018.

Le Maire  
Conseiller Départemental



Philippe FAIT